

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

PIÈCE N°3-2-1

DOCUMENT GRAPHIQUE DU
RÈGLEMENT

Plan d'ensemble au 1/4 000°




Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du

La Maire Catherine VEYSSY



Découpage du territoire en zone

- Constructions récentes non cadastrées à ce jour localisées à titre d'information
 - Contour de zone ou de secteur
- Zones urbaines multifonctionnelles**
- UM1 - zone urbaine multifonctionnelle centre-bourg secteur prioritaire de développement urbain
 - UM2 - zone urbaine multifonctionnelle bourg permettant l'intensification urbaine douce
 - UM3 - zone urbaine multifonctionnelle quartiers excentrés au développement mesuré
 - UM4 - zone urbaine multifonctionnelle quartiers excentrés dont l'urbanisation est limitée
- Zones urbaines spécialisées**
- Zone USé : zone urbaine dédiée aux équipements
 - Zone USy : zone urbaine dédiée aux activités économiques
- Zones agricoles**
- Zone A : zone agricole
 - Zone Am : zone agricole de projet maraîcher
- Zones naturelles**
- Zone N : zone naturelle
 - Zone Np : zone naturelle strictement protégée
- Dispositions de protection et de mise en valeur**
- ▨ Zone de risque d'effondrement de carrières souterraines
 - ▨ Zone de risque d'inondation
 - ▨ Espace boisé classé à protéger ou à créer
 - ▨ Terrains bâtis boisés à protéger
 - ▨ Elements de paysage à protéger ou à créer
 - ★ Elements de patrimoine bâti à protéger
- Dispositions et intentions opérationnelles**
- ▨ Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - ▨ Emplacements réservés et numéro de repérage (voir tableau ci-contre)



NUMERO DE REPÉRAGE	BENEFICIAIRE	OBJET	LABEUR	SURFACE (en m²)
ER CDC	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	2,531	38
ER C1	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	8,81	132
ER C2	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour la réalisation d'un développement doux	2,531	38
ER C3	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour la réalisation d'un quartier	1,71	25
ER C4	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour la réalisation d'un quartier	2,531	38
ER C5	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	2,531	38
ER C6	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour la réalisation d'un quartier	1,71	25
ER C7	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	4,11	60
ER C8	Commune de Cénac	Reserve d'emplacement pour la réalisation d'un développement doux	8,81	132
ER CDC 1	CDC - Parc Des Deux Naves	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	8,81	132
ER CDC 2	CDC - Parc Des Deux Naves	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	8,81	132
ER CDC 3	CDC - Parc Des Deux Naves	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	8,81	132
ER CDC 4	CDC - Parc Des Deux Naves	Reserve d'emplacement pour l'implémentation de l'axe de circulation	8,81	132
ER CDC 5	CDC - Parc Des Deux Naves	Reserve d'emplacement pour la construction d'un centre d'accueil de loisirs avec hébergement	8,81	132